

DÉCISION N°25-2025

Objet : Demande de subvention à la région BFC pour le projet de CREATION DE PARCOURS ACROBATIQUES EN HAUTEUR avec un parcours « enfants » sur ossature bois, sans EPI et un parcours sensation « chute libre » et tyroliennes.

Le Président,

- **Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération n° 2020-28 du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents ayant reçu délégation d'attributions pour solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants,

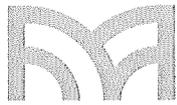
EXPOSE DES MOTIFS

-La CCPM souhaite renforcer l'offre touristique du site en développant de nouveaux produits et en misant sur la diversification des activités, praticables 4 saisons avec :

- La proposition d'une nouvelle offre VTT adaptée et porteuse (complexe ludique VTT ou « trail Center » comprenant un espace cross-country, un espace enduro descente, un pumtrack et bike park ludique)
- Le renforcement, l'évolution et la transition des activités actuelles (accrobranche, patinoire, animations...),
- L'aménagement d'un parking et un accès sécurisé au site.

-La deuxième phase prévue en 2025 comprend la construction et la création de parcours acrobatiques en hauteur avec un parcours « enfants » sur ossature bois, sans EPI et un parcours sensation « chute libre » et tyroliennes.

-Les travaux d'aménagement concernant la création des parcours acrobatiques en hauteur pourraient bénéficier d'une subvention au titre de « l'accompagnement de la transition touristique des territoires de montagne » du schéma régional de développement du tourisme et de loisirs (SRDTL) de la région BFC.



Travaux d'aménagement du projet de la transition 4 saisons de la Combe Saint Pierre : création de parcours acrobatiques en hauteur			
DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
Créations : -1 parcours « enfants » : sur ossature bois, sans EPI -1 parcours sensation : « chute libre » et tyroliennes	100 000 €	Région BFC (20%) SRDTL	20 000 €
		Département 25 (30%)	30 000 €
		FEDER	30 000 €
		Auto-financement CCPM	20 000 €
Total	100 000 €	Total	100 000 €

DÉCIDE

- De solliciter le soutien financier la région BFC dans le cadre du Schéma régional du Développement du tourisme et de Loisirs 2023-2028.

Fait à Maïche, le 31 mars 2025

Franck VILLEMMAIN,
Président



Transmise en Sous-Préfecture le : 01/04/25